



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

allocation aux adultes handicapés

Question écrite n° 111131

Texte de la question

M. François Liberti appelle l'attention de M. le ministre délégué à la sécurité sociale, aux personnes âgées, aux personnes handicapées et à la famille sur le calcul du montant de l'AAH. En effet, cette allocation est toujours calculée en prenant en compte les revenus du conjoint/concubin/pacsé, ce qui revient de fait à ne pas reconnaître le droit de la personne handicapée à l'autonomie financière. Aussi, il demande de supprimer ce critère pour le calcul du montant de l'AAH.

Données clés

Auteur : [M. François Liberti](#)

Circonscription : Hérault (7^e circonscription) - Député-e-s Communistes et Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 111131

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : sécurité sociale, personnes âgées, personnes handicapées et famille

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 novembre 2006, page 12379